

Rapport de la tournée C-319 :
“ L'équité pour tous les aînés ”



*Votre
députée de Shefford*

ANDRÉANNE LAROUCHE

PORTE-PAROLE EN MATIÈRE D'AÎNÉS AU
BLOC QUÉBÉCOIS

ÉTÉ 2024

SOMMAIRE

Introduction	1
C-319, c'est quoi?	2
Bref état des lieux	3
Députés du Bloc partenaires de la tournée	4
Thématiques mises de l'avant par la députée	5
Montée de la précarité sociale chez les aînés	6
Coût et crise du logement	7
Marginalisation sociale	8
Un tableau inquiétant	9
Une question de santé publique	11
Un système qui ne protège plus	12
Problématiques communautaires	14
Demandes et remarques exprimées	15
Bilan et conclusion	16

1. Introduction

La tournée C-319 s'est déroulée du 8 août au 20 septembre 2024. Elle a permis de visiter 11 circonscriptions du Québec. Une occasion exceptionnelle de rencontrer la population au cœur des territoires et de discuter des conditions de vie des aînés.

Citoyens, associations, organismes, élus, tous auront concouru à enrichir le débat public que le projet de loi C-319 suscite autour des prestations versées aux aînés par le gouvernement fédéral, de leur situation financière en général et des conditions de vie qui en découlent.



2. C-319, c'est quoi?

C-319 est le nom du projet de loi porté par Andréanne Larouche, députée de Shefford et porte-parole en matière d'aînés du Bloc Québécois. « Mon projet de loi met de l'avant deux mesures réalisables qui aideront les aînés à mieux vivre dans le contexte économique difficile que l'on connaît : augmenter la prestation de la Sécurité de vieillesse de 10% pour les 65 ans à 74 ans, à l'instar des 75 ans et plus, et hausser le maximum de revenus annuels possibles de 5 000 \$ à 6 500 \$ sans que cela ne nuise au calcul du Supplément de revenu garanti. C'est la moindre des choses pour permettre à des millions de personnes aînées ayant contribué à notre société de vivre dignement. Je refuse d'abandonner les aînés qui ont tant fait pour notre société », affirme-t-elle.

Rappelons que le projet de loi C-319 a été adopté à l'unanimité au Comité parlementaire chargé de son étude (HUMA) le 19 mars 2024. Il a été voté majoritairement à l'étape du rapport à la Chambre des communes à l'automne 2024, pour ensuite atteindre l'étape de la recommandation royale. Il est présentement en attente de cette recommandation.

Une fois celle-ci obtenue, C-319 passera en troisième lecture à la Chambre des communes. Le projet de loi sera ensuite transmis au Sénat, où d'autres amendements pourraient être effectués, déterminant ainsi sa forme définitive. Après son adoption par la Chambre des communes et le Sénat, le projet de loi doit ultimement recevoir la sanction royale afin de devenir une loi.

Mais il s'avère que le gouvernement fédéral traîne des pieds à octroyer la recommandation royale pour que le processus parlementaire arrive à son terme.

C'est pourquoi une pétition a été mise en ligne par des citoyens soutenant le projet et que la députée de Shefford a entamé une vaste tournée pour la deuxième année consécutive afin de porter son projet à la connaissance des Québécois et recueillir des signatures pour cette pétition. L'idée est de maintenir la pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il entende la volonté des parlementaires exprimée par le Comité HUMA de la Chambre des communes. Cette année est donc cruciale pour qu'enfin ce projet aboutisse et que C-319 devienne réalité.

3. Bref état des lieux

Le 26 mai 2021, un communiqué commun émis par la FADOQ, l'Association canadienne des personnes retraitées (CARP) et l'Association nationale des retraités fédéraux relatait que les personnes qui ont pour seule source de revenu la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti recevaient 18 505,92 \$ par année, soit un montant bien inférieur au seuil officiel de la pauvreté établi cette année-là à plus de 21 000 \$ par la Mesure du panier de consommation (MPC), particulièrement dans les grands centres.

En 2023, le revenu annuel moyen d'un aîné célibataire, divorcé ou veuf était de 21 176,28 \$ (Source : Régime de rentes du Québec). Soit un revenu qui atteint le seuil de pauvreté établi 2 ans plus tôt.

Selon l'Institut de Recherche et d'Informations Socioéconomiques (IRIS), en 2023, quelque 409 860 personnes âgées de 65 ans et plus vivaient avec un revenu inférieur au « revenu viable ». Ce nombre comprend 284 520 personnes aînées vivant seules, et 125 340 personnes vivant en couple, tel que rapporté par le Journal de Montréal du 6 avril 2023.

Dans l'ensemble du Canada, selon l'Enquête canadienne sur le revenu de 2024 de Statistique Canada, le revenu médian des 65 ans et plus se situe à 33 600 \$, soit 2 800 \$ par mois.

La situation des aînés en matière de logement est également préoccupante. Sur les 5 379 270 Canadiens de plus de 65 ans recensés en 2016, 1 337 575 ne pouvaient faire face à des réparations majeures requises, vivaient dans un logement de taille insuffisante, et au moins 30 % du revenu du ménage était consacré aux frais de logement.



4. Députés et candidats du Bloc Québécois partenaires de la tournée C-319

15 août 2024	20 août 2024	21 août 2024
LOUIS-PHILIPPE SAUVÉ LaSalle-Émard-Verdun	RHÉAL ÉLOI FORTIN Rivière-du-Nord	SIMON BÉRUBÉ Québec-Centre
22 août 2024	25 août 2024	26 août 2024
MAXIME BLANCHETTE-JONCAS Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques	XAVIER BARSALOU-DUVAL Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères	DENIS TRUDEL Longueuil-Saint-Hubert
27 août 2024	29 août 2024	3 septembre 2024
MARTIN CHAMPOUX Drummond	YVES PERRSON Berthier-Maskinongé	LOUIS PLAMONDON Bécancour-Nicolet-Saurel
5 septembre 2024	13 septembre 2024	12 août au 13 septembre 2024
RENÉ VILLEMURE Trois-Rivières	MARIE-HÉLÈNE GAUDREAU Laurentides-Labelle	ANDRÉANNE LAROUCHE Shefford

5. Thématiques mises de l'avant par la députée

Les principaux objectifs du projet de loi C-319 sont :

L'équité entre tous les aînés : accorder une augmentation de 10 % de la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) aux aînés de 65 à 74 ans, à l'instar de ceux de 75 ans et plus, qui ont reçu cette augmentation en 2022.

Hausse du seuil de revenus annuels possibles de 5 000 \$ à 6 500 \$ sans que cela n'affecte le calcul du Supplément de revenu garanti (SRG).

La députée a également mis en avant qu'il ne s'agissait que d'un préalable à d'autres propositions du Bloc Québécois pour faire avancer la question sociale en faveur des aînés et de leur condition économique.

6. Montée de la précarité sociale chez les aînés

Les associations et organismes rencontrés corroborent le constat des Centres d'action bénévole (CAB) et des organismes communautaires : la précarité sociale des aînés ne cesse de s'aggraver et nécessite une prise en charge de plus en plus lourde d'un nombre grandissant de personnes vulnérables et d'un accroissement des problématiques liées à cette montée de la pauvreté chez les plus de 65 ans.

Les moyens ne suivent pas et manquent, alors que la demande explose. Des associations font face à une gestion de plus en plus tendue sur l'aide au maintien à domicile, l'accompagnement au transport médical, la livraison de repas, le soutien social et psychologique. Il est souligné l'épuisement des travailleurs sociaux et le manque de personnel spécialisé. Les associations sur le terrain déplorent enfin un manque de reconnaissance et de considération de la question des aînés, qui sont perçus comme un fardeau pour la société.

Un revenu décent se situerait autour de 26 000 \$ à 28 000 \$ par an, selon les constats d'intervenants associatifs et communautaires rencontrés à Rimouski, Saint-Jérôme et Trois-Rivières. Les personnes qui ont pour seule source de revenu la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti reçoivent 18 505,92 \$ annuellement, un montant loin d'atteindre le seuil officiel de la pauvreté établi par la Mesure du panier de consommation (MPC), estimé par l'IRIS entre 30 738 \$ et 43 609 \$ pour une personne seule. L'écart est immense.



7. Coût et crise du logement

Le coût d'un loyer mensuel moyen des places standards (en RPA) était de 3 075 \$ en 2021 selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre d'une enquête menée par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Plusieurs intervenants ont noté une tendance inquiétante d'un nombre grandissant de fermetures de RPA.

La hausse du coût lié au logement dans le secteur immobilier est largement constatée et déplorée par la totalité des intervenants rencontrés. À Trois-Rivières, par exemple, le coût moyen du loyer pour un 3 ½ a bondi de 915 \$ à 1 400 \$. Partout, les nouveaux logements sont, quant à eux, jugés inabordables pour la plupart des aînés.

La crise du logement s'est aggravée depuis la pandémie du fait de la forte inflation du coût des loyers, mais avait commencé bien avant la crise sanitaire, soulignent des intervenants communautaires, jugeant insupportables que les autorités publiques se soient dédouanées de leur responsabilité sur la COVID. Ils dénoncent ce désengagement des pouvoirs publics.

La faiblesse de la contribution municipale, présentement autour de 5% au lieu d'un seuil souhaitable de 20%, est particulièrement pointée du doigt.

Les effets d'une spéculation immobilière, favorisée par les municipalités au détriment du logement à loyer modéré, est également dénoncée par les intervenants communautaires. Les conditions pour créer du logement abordable ne sont pas réunies, selon eux, tant on assiste à une marchandisation du logement.



8. Marginalisation sociale

Enfin, l'appauvrissement entraîne une hausse inquiétante de marginalisation sociale, liée à la perte de logement et de la montée de l'itinérance chez les personnes âgées. Un constat partagé par les organismes communautaires, les banques alimentaires et les travailleurs de rue, que nous rencontrons régulièrement sur le terrain.



9. Un tableau inquiétant

C'est un tableau plutôt sombre qui est ressorti de nos échanges avec les associations, les organismes communautaires et aussi les citoyens qui nous ont livré leurs témoignages au cours de cette tournée. La qualité de vie décline et le système de protection sociale et de santé se dégrade, nous ont rapporté la plupart de nos interlocuteurs.

C'est un constat inquiétant qui montre une aggravation de la crise sociale dont les répercussions sont nombreuses pour les aînés, dégradant leur mode de vie et posant aussi une question de santé publique au-delà de la seule question sociale.

Bien qu'elle constitue une part majeure de la précarisation sociale des aînés, la crise du logement doit s'étudier en corrélation avec la hausse générale du coût de la vie qui pèse sur le pouvoir d'achat des retraités. C'est tout le système de retraite et son incapacité à prévenir la montée de la misère chez les aînés qu'il faut questionner.

Le constat d'appauvrissement des aînés est généralisé parmi les intervenants associatifs et communautaires et les travailleurs sociaux rencontrés, eux qui sont en première ligne. Ils sont témoins de l'augmentation de la précarité sociale et d'une misère cachée quoique de plus en plus apparente.



Les plus socialement fragiles dont le niveau de retraite est le plus faible, et même ceux qui se situent dans la moyenne, ont dû faire face à la poussée très forte de l'inflation au cours des dernières années. L'augmentation du coût du logement, de l'alimentation, des biens de consommation courant, des loisirs, des services, entraîne des conséquences multiples, y compris en termes de santé publique.

La flambée des prix de l'épicerie, par exemple, pousse un nombre grandissant de consommateurs à des choix restreints dans leurs achats, privilégiant le prix à la qualité, au détriment de leur équilibre alimentaire, et donc, de leur santé.

L'inflation a également largement affecté les dépenses liées aux loisirs, même les moins onéreux dans un milieu associatif. Faute de moyens financiers suffisants, de nombreux aînés se retirent de leurs associations et activités. Ce qui est constaté par les petites structures et associations de quartier qui ont subi une perte parfois importante de membres, et donc de ressources financières, fragilisant leur action préventive contre l'isolement social des personnes âgées.

10. Une question de santé publique

Devant les témoignages que nous entendons quant à l'appauvrissement des aînés, il émerge le constat que leur équilibre alimentaire et leur isolement social grandissant deviennent des facteurs aggravants de leur état de santé physique et mentale.

Ajoutons à cela des conditions d'accès aux soins et au système de santé qui se dégradent, des coûts d'assurances santé trop élevé qui amènent de plus en plus à renoncer à cette couverture médicale, la difficulté de consulter un médecin généraliste ou un spécialiste. Comment s'étonner, alors, d'une large détérioration de l'état de santé, y compris psychologique, d'un nombre grandissant de personnes âgées. Et pourtant, ceci implique des coûts plus élevés pour la société en fin de compte, puisque guérir coûte bien davantage que prévenir en matière de santé publique.



11. Un système qui ne protège plus

Le constat s'alourdit encore quand, en plus de ne plus protéger, le système impose une limitation fiscale à l'emploi pour les aînés qui voudraient continuer ou reprendre une activité professionnelle, même minime. Le montant des revenus annuels exempté du calcul du SRG n'est que de 5 000 \$, un plafond très vite atteint puisqu'en plus des revenus de travail, ce montant inclut les prestations de RRQ ainsi que celles versées par un régime de pension privé.

Le SRG est-il le résultat d'un constat d'échec du système de retraite ? Certains intervenants associatifs et communautaires se posent la question, tant son existence même révèle l'insuffisance des retraites.

Notre société désirait un système de retraite qui pourrait protéger au-delà de la question financière, quand on évoque les violences et abus dont sont victimes les aînés. La directrice d'une RPA en a fait son cheval de bataille, mais la question est revenue dans de nombreux témoignages faits par des responsables de différents centres communautaires et associatifs.

Un système qui semble aussi ignorer le monde rural. Si l'ensemble de ces problématiques est commun en ville comme à la campagne, le monde rural éprouve un sentiment d'abandon par rapport aux grandes villes. Un intervenant indiquait que des aînés doivent parcourir 200 km deux fois par semaine pour se rendre à leur centre de dialyse. Plusieurs intervenants en milieu rural déplorent que l'accès aux soins soit devenu difficile et incertain en dehors des grandes agglomérations.



Une association de Rimouski signalait que la situation se détériore également pour les personnes de 50 à 64 ans, de plus en plus concernées par cette précarisation sociale et financière alors qu'ils éprouvent des difficultés à retrouver un emploi du fait de leur âge.

Enfin, la question de l'immigration a été posée à plusieurs reprises, certains s'interrogeant sur les capacités d'accueil du pays et l'impact d'un nombre grandissant de nouveaux arrivants, tant sur la crise du logement, que son poids sur le système de santé et l'accès aux soins.



12. Problématiques communautaires et associatives particulières

En raison de la crise sociale et de la réduction du pouvoir d'achat des aînés, on assiste à une baisse du nombre de bénévoles et de membres actifs.

La survie de petites associations locales d'entraide et d'activités de loisirs, visant à rompre l'isolement des aînés de faible condition économique dans leur quartier, est menacée faute de moyens et de ressources. Et c'est sans parler du manque de visibilité de ces petites structures.

13. Demandes et remarques exprimées

- Demande de révision pour une prise en compte individualisée au sein du couple pour le foyer fiscal.
- Le SRG devrait être un revenu réellement complémentaire. Son calcul ne devrait pas être effectué en fonction des prestations reçues du RPC, du RRQ ou de tout régime de pension de retraite privé.
- Des associations proposent un maximum de 10 000 \$ de revenus exemptés du calcul de la SRG, plutôt que les 5 000 \$ actuels ou 6 500 \$ proposés dans le C-319.
- Il est largement proposé par les intervenants entendus une défiscalisation du SRG ou, au minimum, son indexation sur l'inflation.
- Un certain nombre d'intervenants proposent de s'inspirer d'autres modèles comme en Europe (notamment de type scandinave). À cette fin, un ministère spécifiquement dédié aux aînés pourrait être envisagé.
- Un effondrement des valeurs de solidarité semble se profiler au travers de la négligence grandissante de la question des aînés.
- Il faut considérer les aînés comme un atout pour la société, un « bénéfice économique » et non un « coût social ». Les aînés ne forment pas un « passif » mais des « actifs », est-il largement exprimé lors des échanges.
- Des voix regrettent cependant un « manque de vision de la société et de ses perspectives » dans le monde politique, exprimant un certain désenchantement.

14. Bilan et conclusion

À bien des égards, cette tournée au cœur des régions du Québec fut utile. Elle a indéniablement permis de nouer le dialogue avec un public qui n'a pas toujours accès aux représentants politiques. Monde rural et villes moyennes, ce public représente une part non négligeable de la population.

Les écouter aura donc été le premier acte accompli durant cette tournée. Et ils avaient beaucoup à dire, traçant un tableau qui peut et doit nous alerter sur la situation de précarité grandissante non seulement des aînés de plus de 65 ans, mais de plus en plus des seniors de 50 à 64 ans.

La crise sociale est bien présente dans les constats exprimés par des particuliers autant que par les membres et représentants d'associations et d'organismes rencontrés. Le coût de la vie est de plus en plus insoutenable, laissant entrevoir une réalité de plus en plus brutale pour un nombre grandissant de nos concitoyens.

Beaucoup a déjà été dit sur ce thème. Mais de l'entendre à la radio, c'est autre chose que d'en voir chaque jour les visages d'un bout à l'autre du Québec.

La conclusion de cette tournée est simple et claire : oui, le projet #C319 doit aboutir. Mais il n'est qu'un préalable à toutes les autres dimensions de la question de la vieillesse dans notre pays. Une seule question demeure fondamentale : comment assurer à tous les aînés une retraite décente et une dernière étape de vie qui permette d'en soulager le fardeau évident ?

Si au moins cette tournée a permis de se poser cette question, alors elle aura pris tout son sens.





Andréanne Larouche

*Votre
députée de Shefford*